

# ***PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL***

***Du 16 OCTOBRE 2008***

L'an deux mille huit et le 18 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué le 10 octobre 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges Ruffinato, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Georges RUFFINATO, Monsieur Jérôme CASALIS, Madame Danielle POMMIER, Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Jean-Pierre CLAIREMBAUD, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Noémi TRANCHIMAND, Monsieur Gino MORELLO, Monsieur Claude RINAUDO, Monsieur Sébastien ARINGHIERI, Monsieur Pierre MALBEC, Madame Micheline SEBASTIEN, Madame Roselyne CONSTANT, Madame Josiane GRAVERON.

**Pouvoirs** : Madame Josette GARDON (pouvoir à Gino MORELLO)

**A été élu Secrétaire de Séance** : Monsieur Pierre MALBEC.

Le compte rendu du présent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

## **1) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Suite à la désignation des Impôts Directs des membres de la Commission Communale des Impôts Directs à savoir :

**Membres titulaires** : Y. MEYSSARD, G.MORELLO, J-P CLAIREMBAUD, JB PY, A. BLOVAC

**Membres suppléants** : P.MALBEC, N.TRANCHIMAND, A.HOUPLINE, JM BOURGUE, A. FIE, P. FANTIN,

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité cette nomination.

## **2) Communauté de Communes du Pont Julien : élections des délégués suite à modification des statuts**

Les membres désignés sont : M.SEBASTIEN, J.GARDON

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité cette désignation.

## **3) Déclaration d'intention d'aliéner : délégation de signature**

Une délégation de signature au Maire, G. RUFFINATO et au 1<sup>er</sup> adjoint : Monsieur J. CASALIS, a été votée à l'unanimité pour leur accorder le pouvoir de signer des déclarations d'intention d'aliéner.

## **4) Fonds de solidarité locale : Appel à projet 2009**

Un aménagement de la Gendarmerie est prévu afin de la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour financer cette dépense, une subvention de la Région plafonnée à 15000 euros sera sollicitée. A cette occasion, une Commission Accessibilité sera créée prochainement. L'appel de demande de subvention a été approuvé à l'unanimité.

## **5) Syndicat Intercommunal des Eaux Durance Ventoux**

Un rapport d'activité pour l'année 2007 a été remis à chaque conseiller municipal. Celui-ci fait l'état des distributions et des consommations des différentes communes concernées par le réseau. Il se compose en deux parties : l'une met en avant les étapes de traitement des eaux ainsi que la qualité de service rendu et l'autre donne tous les indicateurs financiers. Cette synthèse établissant ainsi en détails un rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable a été voté à l'unanimité.

#### **6) Création d'un poste d'attaché territorial**

Suite à la réussite du concours d'attaché territorial, de la secrétaire de mairie, Mme A.CHOURROT, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de créer un poste correspondant à son nouveau grade.

#### **7) Questions diverses**

Pour les travaux de réfection de la vieille église, la Fondation du Patrimoine propose une nouvelle subvention de 1 800 €. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Compte tenu de l'approche des fêtes de la Toussaint, sur la proposition du Maire, Monsieur G.RUFFINATO. l'affectation d'un employé au cimetière a été décidée par le Conseil municipal.

La réfection du Chemin des Poudadouires, partiellement défoncé par un camion de la Société de Travaux Publics PEZIERE, n'ayant toujours pas été amorcée malgré de nombreuses relances, des poursuites ont été envisagées.

La Chambre d'Agriculture prévoit d'organiser une formation de 2 jours pour les agriculteurs, élus, salariés d'une collectivité, sur l'urbanisme en milieu agricole. Les désignés volontaires pour ce stage sont : H. ROUX J. CASALIS, P. MALBEC, Y.MEYSSARD, N. TRANCHIMAND

Coccimarket sollicite un accord de principe pour la création d'une véranda pour la vente de fruits et légumes devant leur magasin. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de donner un avis favorable à un accord de principe à la condition que ce dispositif soit démontable et réponde à la co-visibilité avec la vieille église.

Suite aux doléances de certains administrés sur la puissance de l'éclairage du stade, il est prévu d'ajouter à cet unique éclairage actuellement présent, une deuxième système moins lumineux afin de ne pas nuire au voisinage et de permettre aux utilisateurs du stade de se déplacer en toute visibilité à la fin de leur entraînement ou des matchs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

Le Maire,  
G. RUFFINATO.